



Syndicat Français des
Chaudiéristes Biomasse

LA CHAUDIÈRE BOIS,

LA SOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT

ET UNE ALTERNATIVE PERTINENTE À LA POMPE À CHALEUR

Alors que les Français cherchent des solutions pour maîtriser leur budget énergie sans renoncer à leur confort, les installations à granulés, à bûches ou à bois déchiqueté nouvelles générations ont tout pour plaire.

À l'approche de l'automne et de la reprise de la saison de chauffe, elles s'imposent comme des solutions économiques, locales, entièrement automatisées, qui carburent à l'énergie du pouvoir d'achat !

Elles constituent en outre une solution concrète pour les ménages, notamment en remplacement du fioul ou du gaz. Pourtant, les chaudières bois sont encore mal connues et associées à des idées reçues. À l'heure de rallumer la flamme, démêlons le vrai du faux sur ces alternatives plus que pertinentes à la pompe à chaleur.

La chaudière bois : pour qui et quels usages ?

Encore peu connue du grand public, la chaudière bois nouvelle génération s'adresse d'abord aux ménages vivant en maison individuelle, déjà équipés d'un chauffage central, notamment lorsqu'ils souhaitent remplacer une chaudière fioul ou gaz. Alimentée par des bûches ou du granulé, elle permet de chauffer l'ensemble du logement, avec un niveau d'autonomie et de confort adapté à chaque installation.

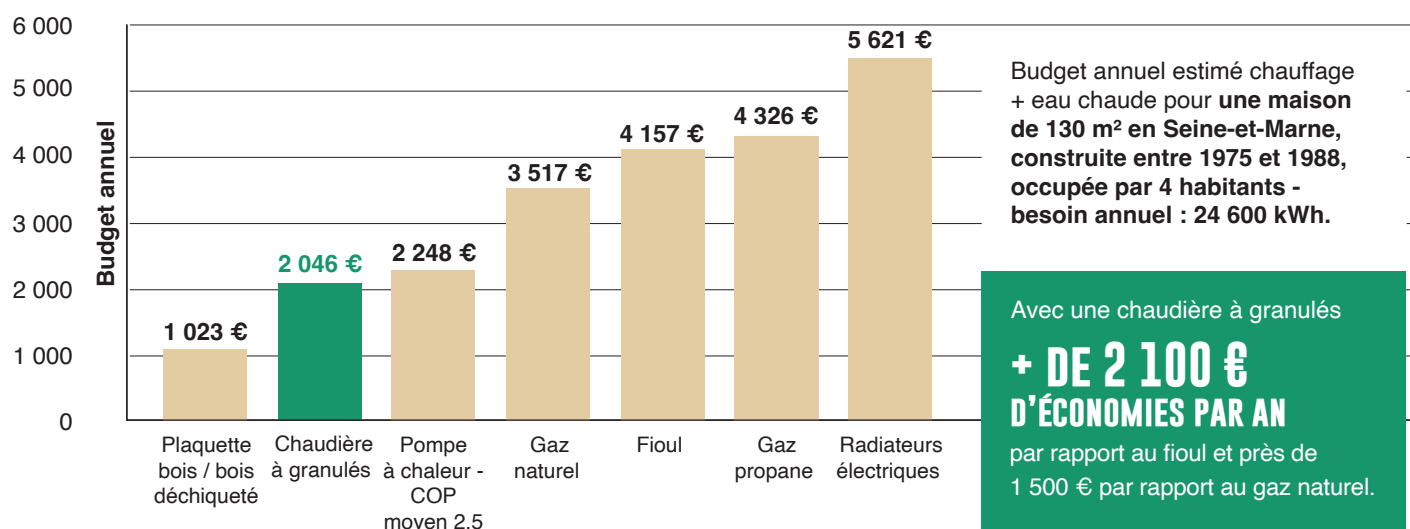
LE VRAI OU FAUX DE LA CHAUDIÈRE BOIS

1. LES CHAUDIÈRES BOIS SONT ÉCONOMIQUES : VRAI

Le bois, qu'il soit sous forme de granulés, de bûches ou déchiqueté, est l'énergie la moins chère du marché. Au premier trimestre 2026, les granulés de bois revenaient à 7,9 centimes d'euros par kWh soit plus de trois fois moins cher que l'électricité (22,85 c€/kWh) et deux fois moins cher que le fioul (17 cts / kWh) ! Bûches et bois déchiqueté sont encore moins chers !

Comme l'illustre le comparatif ci-dessous, à consommation équivalente, une chaudière à granulés permet de réduire fortement la facture annuelle de chauffage, notamment par rapport au fioul, au gaz propane ou au chauffage électrique. De quoi amortir l'investissement initial en quelques années, selon la configuration du logement.

À consommation équivalente, une facture qui fait baisser la température du budget



2. UNE CHAUDIÈRE BOIS REMPLACE AVANTAGEUSEMENT UNE CHAUDIÈRE À GAZ OU AU FIOUL : **VRAI**

Remplacer une chaudière au fioul ou au gaz par une chaudière bois nouvelle génération constitue une solution particulièrement pertinente pour réduire l'empreinte carbone du logement et limiter sa dépendance aux énergies fossiles sans concession sur son budget énergie ni son confort. Selon l'ADEME, le chauffage au bois issu de forêts gérées durablement et utilisé dans des équipements récents à haut rendement permet de diminuer fortement ses émissions de gaz à effet de serre par rapport au gaz naturel et au fioul.

3. LA CHAUDIÈRE BOIS EST UNE ALTERNATIVE À LA POMPE À CHALEUR : **VRAI**

La chaudière bois peut s'installer dans tous les types de maisons, et constitue la solution idéale, là où la pompe à chaleur n'est pas pertinente. Quelles que soient les conditions, elle fonctionne sans dégradation d'efficacité. Elle est particulièrement adaptée aux zones montagneuses, froides ou humides, et aux habitations situées en bout de réseau électrique. Elle est aussi à privilégier dans les logements mal isolés, difficiles à isoler, équipés de radiateurs haute température et fonctionnant au chauffage central.

4. INSTALLER UNE CHAUDIÈRE BOIS VALORISE MON BIEN : **VRAI**

Ce n'est pas un secret : la performance énergétique devient un critère de plus en plus important lors des transactions immobilières. Le remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière au bois diminue la consommation d'énergie primaire de 40%. Un tel gain fait gagner la plupart du temps une classe énergétique au logement, parfois 2 classes. Donc l'installation d'une chaudière bois permet immédiatement une revalorisation du prix du logement de 5% (et parfois 10%).

5. LES FORÊTS FRANÇAISES SONT PRINCIPALEMENT EXPLOITÉES POUR LE CHAUFFAGE AU BOIS : **FAUX**

La filière bois-énergie utilise majoritairement des coproduits de l'exploitation forestière et de l'industrie du bois. Sans cette valorisation complémentaire à la production de bois d'œuvre, comme les planches et les poutres, ces coproduits seraient des déchets. Leur valorisation s'opère dans le cadre d'une gestion responsable des forêts opérée sur des parcelles d'une ressource couvrant plus de 30% du territoire national et continuant de progresser depuis plus d'un siècle. Une étude du FCBA-IGN confirme par ailleurs que le prélèvement en forêt est stable, voire en léger recul.

6. LES CHAUDIÈRES BOIS CONTRIBUENT À LA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE : **VRAI**

Le bois est, avec le solaire, l'une des seules énergies locales de chauffage. Aujourd'hui, la majorité des chaudières à granulés, à bûches ou à bois déchiqueté sont installées en remplacement d'un chauffage au fioul ou au gaz. En privilégiant cette énergie locale, les ménages réduisent donc leur dépendance aux énergies fossiles importées, tout en soutenant une filière industrielle européenne mature et des emplois non délocalisables dans les territoires.

7. LES CHAUDIÈRES BOIS ÉMETTENT MOINS DE PARTICULES QU'AVANT : **VRAI**

Les installations nouvelle génération n'ont plus grand-chose à voir avec les chaudières de nos grands-parents. Elles répondent à des critères stricts de rendement et d'émissions. Selon l'ADEME et le SER, le remplacement d'un appareil ancien par un modèle récent permet de réduire les émissions de particules de 44 à 57% selon les technologies.

Source : ADEME, étude CARVE ; Label Flamme Verte.

8. LE CHAUFFAGE AU BOIS VA ÊTRE INTERDIT : **FAUX**

Malgré les rumeurs récurrentes sur les réseaux sociaux, aucune interdiction générale du chauffage au bois n'est prévue en France. Les pouvoirs publics encouragent en revanche le remplacement des équipements les plus anciens et les plus polluants par des appareils performants. Et les chaudières bois séduisent toujours autant. La preuve que les près de 8 millions de foyers français qui utilisent déjà le bois pour se chauffer ne sont pas prêts à lâcher la branche !

9. LES CHAUDIÈRES BOIS NOUVELLE GÉNÉRATION SONT AUTONOMES ET AUTOMATIQUES : **VRAI**

Autonomie annuelle, régulation électronique, programmation horaire, pilotage depuis son smartphone : les chaudières à granulés d'aujourd'hui sont gérées électroniquement et fonctionnent en mode entièrement automatisé, de l'alimentation en combustible jusqu'au nettoyage. Avec une chaudière à granulés équipée d'un silo, l'autonomie est annuelle. L'utilisateur profite ainsi du confort sans avoir à alimenter quotidiennement son appareil.

10. LES GRANULÉS SONT DES COMBUSTIBLES INDUSTRIELS : **VRAI**

Les granulés de bois sont composés de sciures et copeaux de bois, issus des scieries et de l'industrie forestière présentes sur l'ensemble du territoire. Ils permettent de valoriser des coproduits qui ne seraient pas exploités autrement. En 2025, la production française a atteint 2,2 millions de tonnes. Et environ 85% de la consommation hexagonale est satisfaite par 80 unités de production réparties sur l'ensemble du territoire.

BÛCHES OU GRANULÉS :

DE QUEL BOIS SE CHAUFFER DANS LE DOMESTIQUE ?

La chaudière bois domestique n'est pas une technologie unique. Elle fonctionne principalement avec deux combustibles : les bûches ou les granulés (pellets). Chacun possède ses avantages.

LES BÛCHES : LE CHOIX DE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Avantages	Inconvénients
• Combustible le moins cher du marché • Combustible qui peut être autoproduit • Ressource locale très largement disponible en France	• Nécessite davantage de manutention et un approvisionnement régulier

Pour qui ?

Les propriétaires de maisons individuelles à la campagne ou en zone périurbaine qui disposent d'un espace de stockage et souhaitent optimiser leur budget chauffage et relocaliser leur consommation et leur production d'énergie.

LES GRANULÉS : LE CHOIX DU CONFORT

Avantages	Inconvénients
• Livraison et alimentation automatique • Programmation et pilotage à distance possibles • Très hauts rendements (toujours supérieurs à 90 %) • Très faibles émissions grâce à une combustion maîtrisée	• Coût du combustible légèrement supérieur à celui des bûches

Pour qui ?

Les ménages recherchant un confort d'utilisation comparable à celui du gaz ou du fioul, en optant pour une énergie renouvelable, locale et bon marché.

Pour des interviews avec les porte-parole, contactez l'agence Econovia :

Tiffany Ikia Dimi - tiffany.ikiadimi@econovia.fr - 06 15 44 98 74
Ludovic Bayle - ludovic.bayle@econovia.fr - 06 29 65 39 53